



Suite aux annonces du Premier Ministre concernant le déconfinement

Le Premier Ministre a annoncé ce 28 avril 2020 que les célébrations avec assemblées ne pourraient reprendre qu'à partir du 2 juin, même si les lieux de cultes pourraient rester ouverts comme ils le sont aujourd'hui, que la liturgie des obsèques pourrait toujours être célébrée, tant dans les églises que dans les cimetières, en limitant le nombre de participants à 20.

Le Conseil Permanent de la Conférence des évêques de France, au nom de tous les évêques, prend acte avec regret de cette date qui est imposée aux catholiques et à toutes les religions de notre pays. Nous partageons le souci du Gouvernement de limiter au maximum la circulation de l'épidémie, mais nous voyons mal que la pratique ordinaire de la messe favorise la propagation du virus et gêne le respect des gestes barrières plus que bien des activités qui reprendront bientôt. La dimension spirituelle et religieuse de l'être humain contribue, nous en sommes persuadés, à la paix des cœurs, à la force dans l'épreuve, à la fraternité entre les personnes, et à toute la vie sociale. La liberté de culte est un élément constitutif de la vie démocratique. C'est pourquoi les évêques souhaitent rencontrer les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, pour préparer la reprise effective du culte.

Les catholiques ont respecté et respecteront les consignes du Gouvernement. Le Conseil Permanent des évêques de France encourage vivement les familles qui seraient frappées par un deuil à ne pas renoncer aux obsèques religieuses, même si tous les membres de leur famille ne peuvent pas se réunir. Elle encourage aussi les fidèles à se rendre dans les églises pour y prier individuellement ; elle recommande aux diocèses et aux paroisses de continuer à proposer les moyens nécessaires à leur vie de foi. L'Eglise de France évaluera par ailleurs comment ce cadre nouveau permet la reprise de certaines activités caritatives étant données les situations de précarité dont elle est témoin.

La fête de la Pentecôte devrait marquer, sauf reprise de l'épidémie, la fin du confinement sévère en matière de vie liturgique et sacramentelle. Le Conseil Permanent des évêques de France invite les catholiques à vivre le mois de mai comme un mois « au Cénacle » dans une prière instante pour le don de l'Esprit Saint et comme un mois marial.

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, Président de la CEF,
Mgr Dominique Blanchet, évêque de Belfort-Montbéliard, vice-président de la CEF,
Mgr Olivier Leborgne, évêque d'Amiens, vice-président de la CEF,
Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris,
Mgr Jean-Pierre Batut, évêque de Blois,
Mgr Jean-Marc Eychenne, évêque de Pamiers,
Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen,
Mgr Philippe Mousset, évêque de Périgueux,
Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre,
Mgr Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers.